

EXTRANET FFF PRESSE/ Conditions générales

Mentions légales

L'Extranet FFF Presse (ci-après « l'Extranet»), est la propriété exclusive de l'association loi 1901 reconnue d'utilité publique Fédération Française de Football (ci-après « FFF »), dont le siège social est situé 87, boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - France (n° de TVA : FR 433 0374 2480 – n° de SIRET : 303 742 480 000 13). Tél. : 01 44 31 73 00 – Fax: 01 44 31 73 73.

Le directeur de la publication de l'Extranet est M. Noël Le Graët, en qualité de président de la FFF.

Le service Clientèle est situé au siège de la FFF et peut être contacté par mail à l'adresse suivante: presse@fff.fr ou par téléphone au n° : 01 44 31 75 23

Conditions générales de l'Extranet

1 – Acceptation

Les présentes Conditions générales de l'Extranet déterminent les règles d'accès à l'Extranet et ses conditions d'utilisation, ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation aux contenus et services proposés sur l'Extranet.

L'utilisateur reconnaît accepter lesdites Conditions Générales sans réserve du seul fait de sa connexion à l'Extranet et s'engage à les respecter.

La FFF se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales en tout temps et sans préavis. L'utilisateur doit donc vérifier régulièrement les conditions générales.

2 - Protection de l'Extranet et droit d'usage

L'Extranet, à savoir sa structure générale, sa charte graphique, l'ensemble des contenus qui y sont diffusés (communiqués de presse, dossiers de presse, guides medias, photos, logos, marques, vidéos, sons, textes, étant précisé que cette liste n'est pas limitative...) qu'ils appartiennent à la FFF ou à des tiers, sont protégés par la législation en vigueur en France, et les législations internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, droit sur les bases de données ...), de protection des droits de la personnalité, et/ou par l'action en concurrence déloyale ou pour parasitisme sur le fondement de l'article 1382 du Code Civil.

Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation totale(s) ou partielle(s) de l'Extranet, par quelques procédés que ce soient, à quelque titre que ce soit, sans l'autorisation préalable et expresse de la FFF ou des tiers titulaires de droits sur les contenus, sont interdites et susceptibles de constituer des actes de contrefaçon sanctionnés notamment par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle, et/ou des actes de concurrence déloyale et/ou de parasitisme susceptibles d'engager la responsabilité des personnes qui s'y sont livrées.

Du seul fait de se connecter à l'Extranet, l'utilisateur s'engage à utiliser l'Extranet dans les strictes, impératives et limitatives conditions suivantes:

- Le droit d'usage conféré à l'utilisateur est non exclusif et n'est pas transmissible.
- Le droit d'usage conféré à l'utilisateur est personnel et non commercial: c'est-à-dire que toute reproduction de tout ou partie de l'Extranet sur un quelconque support pour un usage collectif ou professionnel, même en interne dans l'entreprise, est prohibée. Il en est de même pour toute communication de ce contenu par voie électronique, même diffusé en intranet ou en extranet d'entreprise.
- Ce droit d'usage est limité à la seule possibilité de reproduction pour stockage aux fins de représentation sur écran monoposte et de reproduction en un exemplaire, pour copie de sauvegarde et tirage papier. Tout autre usage est soumis à l'autorisation préalable et expresse de la FFF. La violation de ces dispositions soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux peines pénales et civiles prévues par la loi française.
- Tout autre usage est soumis à l'autorisation préalable et expresse de la FFF.

La violation de ces dispositions soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux peines pénales et civiles prévues par la loi française.

3 – Conditions d'accès à l'Extranet et aux services

L'Extranet et les contenus et services qui y sont proposés sont exclusivement destinés aux journalistes à l'exclusion des consommateurs.

L'Extranet permet d'accéder gratuitement et après inscription en vue de la constitution d'un compte utilisateur, puis authentification à chaque connexion, une fois l'inscription validée, à des informations via des communiqués et dossiers de presse, des guides medias, et au visionnage de contenus audiovisuels et photographiques ci-après les « Contenus ». L'utilisateur peut également s'accréditer à des événements organisés par la FFF.

Tout accès à l'Extranet nécessite donc de la part de l'utilisateur d'effectuer une demande d'inscription préalable adressée à la FFF au moyen du formulaire d'inscription disponible sur l'Extranet accessible à l'adresse suivante....

L'utilisateur doit remplir le formulaire d'inscription en renseignant les données nécessaires au traitement de son inscription, et notamment une adresse courriel valide. Il reconnaît qu'il ne peut solliciter une telle inscription qu'en tant que professionnel et s'engage à communiquer des informations exactes.

Une fois la demande d'inscription validée par la FFF, l'utilisateur peut accéder l'Application grâce à un identifiant (ou login) et un mot de passe personnels qu'il aura renseigné au moment de son inscription.

En cas de perte ou d'utilisation non autorisée de son compte, de son identifiant (ou login) et de son mot de passe, l'utilisateur doit en informer immédiatement la FFF auprès du Service clientèle.

4 – Référence au nom et à l'image de la FFF

Sauf accord préalable et exprès de la FFF, l'utilisateur s'interdit, dans ses contacts avec les tiers, en ce y compris à l'occasion de toute négociation, campagne publicitaire, opération de communication ou autre, de faire référence à la relation contractuelle avec la FFF, ou encore d'utiliser les signes distinctifs appartenant à la FFF (équipes de France, Coupe de France...) à savoir notamment, mais sans que ce qui suit soit limitatif, tout logo, dénomination, marque, mascotte, sigle ou autre emblème dans tout document commercial ou non, lettre, liste de clients, annonces de presse, affiches, films, cassettes, brochures et autres documents imprimés, ou lors de toute émission radiophonique ou audiovisuelle, ou encore dans ses relations avec ses clients et/ou prestataires.

L'utilisateur s'interdit de façon générale, et sans préjudice de ce qui précède, tout comportement qui pourrait faire croire au public qu'il est, d'une façon ou d'une autre, associé à, ou partenaire, de la FFF.

L'utilisateur reconnaît que les qualités de partenaire de la FFF, ou plus généralement d'entreprise associée à la FFF (quels que soient les différents titres ou appellations qui leur seront donnés), ne sont accordées qu'en contrepartie d'un engagement financier et que la FFF doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les qualités d'associé ou de partenaire contre toute usurpation, volontaire ou non.

L'utilisateur reconnaît et accepte qu'il lui est interdit d'utiliser les signes

distinctifs de la FFF sur des produits destinés à la vente ou pour toute exploitation de nature commerciale (réalisation d'espaces publicitaires, d'espaces de parrainage, promotion de marques ou de services de tiers...).

6 – Loi Informatique et Libertés

Le responsable de traitement et destinataire des données à caractère personnel des utilisateurs de l'Extranet est la FFF.

Les données à caractère personnel recueillies par la FFF à partir de l'Extranet font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion du compte utilisateur ouvert par les utilisateurs sur l'Extranet et le traitement des demandes d'information des utilisateurs.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à la FFF en remplissant [ce formulaire](#) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, étant entendu que, dans ce cas, l'ensemble des fonctionnalités de l'Extranet pourrait ne pas être accessible.

7 - Virus, piratage et autres infractions

L'utilisateur de l'Extranet s'interdit d'introduire sciemment sur cette dernière des virus, des chevaux de Troie, des bombes logiques ou tout autre élément de quelque nature que ce soit, code ou programme informatique conçus pour interrompre, corrompre, détruire, détourner, endommager ou limiter les fonctionnalités ou les performances de l'Extranet.

La FFF ne répondra d'aucune perte ni d'aucun dommage de quelque nature que ce soit causés par une attaque par saturation, par des virus ou par d'autres éléments technologiquement nuisibles qui pourraient infecter le matériel informatique de l'utilisateur, ses programmes d'ordinateur, ses données ou autres éléments dus à l'utilisation de l'Extranet ou au téléchargement de tout document affiché sur celui-ci.

8 - Accès personnalisé, sécurité

L'accès à l'Extranet nécessite l'utilisation d'un identifiant (ou login) et d'un mot de passe personnels et confidentiels pour chaque utilisateur. Tout usage de

ses éléments d'identification par l'utilisateur est fait sous son entière responsabilité. En conséquence, il s'engage à conserver secrets les éléments constitutifs de son identification (notamment nom d'utilisateur (ou login), mot de passe) et à ne pas les divulguer sous quelle que forme que ce soit. Il s'engage également à ne pas masquer sa véritable identité et à ne pas usurper l'identité d'autrui.

La FFF a mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à protéger les renseignements personnels des utilisateurs contre une perte accidentelle, un accès et une utilisation non autorisés, l'altération ou la divulgation. Toutefois, Internet étant un système ouvert, la FFF ne peut garantir que des tiers non autorisés ne soient jamais capables de neutraliser ces mesures ou d'utiliser ces renseignements personnels à des fins illicites. Le cas échéant, la responsabilité de la FFF ne pourra être engagée. Il est rappelé que l'accès frauduleux ou le maintien frauduleux dans un système informatique, la falsification, la modification, la suppression et l'introduction d'informations sont considérés comme des délits et relèvent de sanctions pénales.

9 – Responsabilité

Dans la mesure de ce que la loi permet et des engagements expressément pris par la FFF, sur l'Extranet, ni la FFF ni aucun de ses organismes affiliés, ni ses dirigeants, employés ou autres représentants ne peuvent être tenus responsables des dommages, ceci incluant notamment toute perte de données, de revenu, de chance ou de profit, ainsi que toute demande émanant de tiers résultant de ou en rapport avec l'utilisation de l'Extranet.

L'utilisateur est informé que la FFF peut être amenée à modifier, interrompre temporairement ou définitivement l'Extranet en son entier ou partiellement, et ce sans avoir à effectuer une information au préalable ; sa responsabilité ne peut être recherchée ni engagée du fait de ces interruptions, ni pour les conséquences ou dommages directs ou indirects qui peuvent en découler pour les utilisateurs ou tout tiers, la FFF ne prenant aucun engagement de maintenir l'Extranet.

12 – Loi applicable – litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Tout différend au sujet de l'application, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générale sera soumis aux juridictions parisiennes compétentes, même en cas de garantie ou pluralité de défendeurs.